

Les BSPCE motivent-ils vraiment les collaborateurs ?

Dans le cadre de l'opération « Tribune d'été », organisée par la rédaction de Maddyness, nous nous sommes rapprochés de celles et ceux qui ouvrent une fenêtre sur le futur des entreprises et de la société. Tribune proposée par Henri de Lorgeril, CEO d'Avizio, et Arthur Dagard, co-fondateur de Futurz.

Temps de lecture : minute

8 août 2023

Les startups sont de moins en moins nombreuses à proposer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) à leurs salariés (65 % des salariés ont eu accès à un dispositif d'actionnariat en 2022, contre 77 % en 2021*). Ce désamour s'explique de plusieurs façons, et notamment par ses promesses non tenues en matière de motivation. En d'autres termes, obtenir des BSPCE n'incite pas plus que cela les salariés à se déchirer pour leur entreprise. Explications.

78 % des collaborateurs déclarent ne pas avoir exercé leurs BSPCE** à cause de la complexité de la procédure et des coûts et risques liés à la revente. Un dispositif qui est aussi peu utilisé par ses salariés ne peut pas être un standard du partage de la valeur. Ceci est d'autant plus vrai que l'achat d'actions a une influence directe sur la motivation des collaborateurs. 60 % des personnes qui ont acheté des actions issues de BSPCE disent en effet qu'ils sont motivés, voire très motivés, au quotidien par le dispositif dont ils sont bénéficiaires**.

Les dispositifs d'actionnariat salarié loin d'être compris par les collaborateurs

Par ailleurs, beaucoup de dirigeants d'entreprises choisissent les BSPCE dans leur coin, sans suffisamment y réfléchir. Un plan d'actionnariat salarié, pour avoir du sens et donc motiver les collaborateurs, requiert une réflexion en amont bien plus poussée. Il ne s'agit pas seulement de s'interroger sur la dimension technique du dispositif mais bien de s'interroger sur la façon dont, en tant que chef d'entreprise, on souhaite partager la valeur : Quel plan d'actionnariat est le mieux adapté à mon entreprise ? Ai-je des freelances ? Est-ce que je veux inciter toute ma communauté, y compris mes advisors ? Etc. Les dirigeants doivent comprendre l'intérêt profond des dispositifs d'actionnariat salarié pour en tirer le meilleur ROI possible.

Trop souvent, ils pensent à tort qu'il s'agit d'un acte one-shot, comme la mise en place d'une carte ticket-restaurant. Ils imaginent que le plan BSPCE, une fois mis en place, tournera tout seul et contribuera comme par magie à motiver les salariés. Mais c'est faux. Un plan d'actionnariat salarié doit être fréquemment revu pour être adapté à l'évolution de l'entreprise et doit, surtout, être régulièrement expliqué aux collaborateurs. C'est la condition *sine qua non* pour que cela fonctionne comme un réel outil managérial de motivation au travail.

Aujourd'hui, seuls 6 % des salariés détenant des BSPCE affirment avoir une compréhension parfaitement claire du fonctionnement de ce dispositif. Quant aux bons de souscription d'actions (BSA), c'est pire : 78 % déclarent ne pas comprendre leur fonctionnement. Cette méconnaissance des plans d'actionnariat salarié a un impact négatif sur l'engagement des collaborateurs.

Pour véritablement changer la donne et maximiser l'impact des plans BSPCE sur la motivation et la fidélité des collaborateurs, il est essentiel de

sensibiliser davantage les bénéficiaires. Les entreprises doivent veiller à fournir une information objective et accessible, en s'appuyant sur des sources d'information variées. C'est loin d'être le cas aujourd'hui. Dans 36 % des cas, les ressources humaines ou les avocats de l'entreprise sont la seule source d'information. Et 6 personnes sur 10 trouvent que la documentation fournie par ces personnes n'est pas claire et manque d'explications ou d'exemples**.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

Abordons enfin le dernier élément, le plus subjectif mais aussi le plus parlant, qui nous pousse à répondre par la négative à la question de cette tribune : le point de vue des collaborateurs. Selon eux, le BSPCE s'impose-t-il comme l'outil idéal pour récompenser leur effort et leur engagement ? Attention, roulement de tambours... Eh bien, non ! Les collaborateurs perçoivent les BSPCE comme "*un avantage supplémentaire*", sans réelle influence sur leur manière de travailler ou leur motivation. Seuls 2 cadres sur 10 estiment que les BSPCE sont le "*dispositif idéal*" pour aligner les talents sur les objectifs de l'entreprise**.

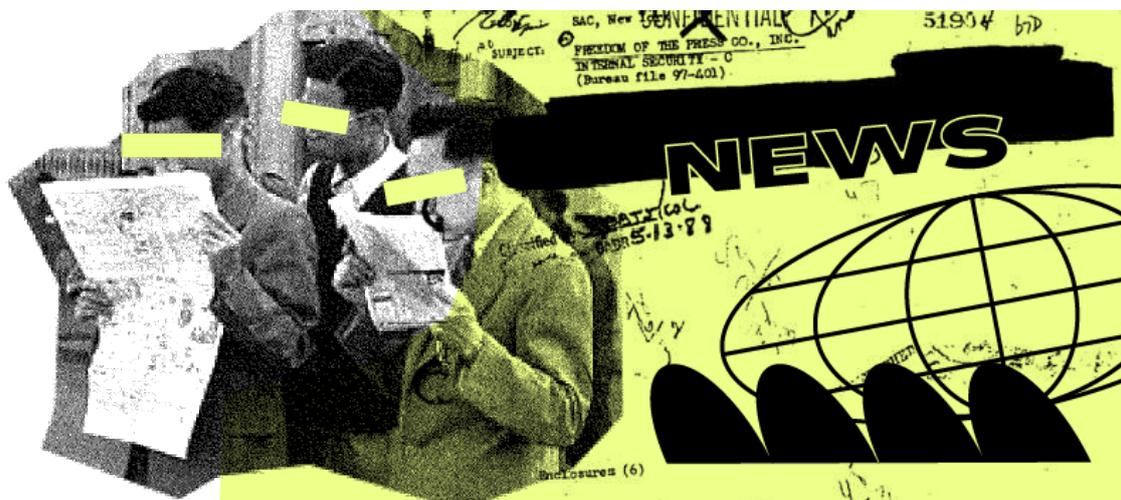
Aujourd'hui, nous avons peu d'espoir que les choses évoluent favorablement avec les dispositifs existants d'actionnariat salarié. La confiance des salariés envers leurs employeurs tend à s'amoinrir et les valorisations des entreprises baissent. Face aux limites des BSPCE et au vu du contexte, il est opportun de réfléchir à des dispositifs alternatifs plus souples qui répondent aux exigences des collaborateurs. A ce titre, les Futurz qui permettent d'intéresser, de manière extrêmement simple, l'ensemble des collaborateurs (employés, freelances, advisors, partenaires...), où qu'ils soient dans le monde, à la prise de valeur de l'entreprise s'imposent comme une option stratégique.

* Selon le baromètre de SeedLegals sur l'actionnariat salarié dans les startups.

*** Selon une étude réalisée par Futurz et Avizio au printemps 2023 auprès de 304 personnes (salariés, managers, cadres supérieurs, entrepreneurs, investisseurs et freelances).*



À lire aussi
BSPCE : un dispositif de développement du salariat encore imparfait



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Henri de Lorgeril et Arthur Dagard